

Communiqué de presse

prism'emploi
PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM

snes
entreprises de
sécurité privée

FEP
Fédération des
Entreprises de
Propreté et
Services Associés

SN.PRO

reseau

cgi LES PROFESSIONNELS
DU NÉGOCE

GEIST
Groupement des Entreprises Industrielles de Services Textiles

31 janvier 2019

Pour l'OPCO « des professionnels, salariés et employeurs, des services opérationnels aux entreprises et de l'emploi »

Une logique de co-construction au service de l'élargissement du projet d'OPCO n°11

Respectueux des recommandations de la DGEFP relative à l'OPCO « des professionnels des services opérationnels aux entreprises et de l'emploi » dit OPCO 11, les acteurs signataires franchissent une nouvelle étape dans la construction de cet OPCO. Des discussions sont d'ores et déjà engagées avec les organisations professionnelles des branches désignées pour un élargissement cohérent de la filière des services opérationnels aux entreprises et de l'emploi.

Dans ce cadre, le commerce de gros (CGI) a d'ores et déjà exprimé son souhait de participer à la construction de cet OPCO des services opérationnels.

CHIFFRES CLES CONSOLIDES

Données sociales

- 67 500 entreprises, TPME, PME, grandes entreprises
- Plus de 3,5 millions de salariés

Données financières

- 467 millions d'euros de fonds gérés projetés pour 2020 dont 40 % de fonds conventionnels pour les trois branches signataires initiales
- 290 millions d'euros de collecte globale annuelle pour le Commerce de Gros et International

Après réception des recommandations adressées par la DGEFP à l'ensemble des branches, recommandations qui confirment la nécessité d'aboutir à des filières cohérentes et pertinentes, les signataires entament une nouvelle étape dans la construction de l'OPCO des services opérationnels aux entreprises et de l'emploi.

Des premières discussions sont engagées avec les organisations professionnelles des branches de services partageant les enjeux et caractéristiques communes et en particulier le commerce de gros (CGI) qui a d'ores et déjà exprimé son souhait de participer à la construction de cet OPCO des services opérationnels.

Pour mémoire, le groupement des entreprises industrielles de services textiles avait déjà désigné l'OPCO 11 en décembre 2018.

D'autres prises de contact sont en cours et une réunion avec les partenaires sociaux sera organisée prochainement pour revoir l'accord constitutif de l'OPCO des professionnels, salariés et employeurs, des services opérationnels aux entreprises et de l'emploi, afin d'accueillir ces nouvelles branches.

Ce nouvel ensemble résultant de cette co-construction rassemblera, autour du projet porté par les signataires de l'accord constitutif de l'OPCO 11, plusieurs opérateurs significatifs. Il permettra la complémentarité des expertises, la mutualisation des savoir-faire ainsi qu'une implantation territoriale hexagonale et ultramarine au plus près des besoins des salariés et des entreprises.

Ce renforcement de la cohérence et de la pertinence économique du champ d'intervention de l'OPCO 11, conformément aux préconisations du rapport Marx-Bagorski, offre aux entreprises et aux salariés une réponse très opérationnelle et efficiente. Ainsi, ces branches seront à même de répondre à leurs besoins de formation, de qualification, d'embauches en alternance et plus largement de favoriser la sécurisation des trajectoires et parcours professionnels de leurs salariés.

C'est dans cet esprit constructif que ce dialogue interbranche se poursuivra dans les jours qui viennent.

A travers l'union de 36 fédérations de la branche, la CGI, Confédération Française du Commerce de Gros et International, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du négoce dans ses différentes dimensions :

- marché intérieur, dans les secteurs des biens d'équipement interindustriels, biens de consommation non-alimentaires et alimentaires,
- marché international, à travers tant les sociétés de commerce (SCI) que les sociétés de services d'accompagnement à l'international (SAI).

Chiffres clés

- 37 600 entreprises dont 96% emploient moins de 50 salariés
- 480 000 salariés
- Collecte globale : 290 millions dont 62 millions de taxe d'apprentissage
- 5 000 apprentis
- 5 300 CPRO



Contacts presse

Marine Dahais
Tél : 01 40 41 54 36
mdahais@golin.com
Amina Ennaciri
Tél : 01 40 41 56 09
aennaciri@golin.com

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 8 650 agences d'emploi et 27 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

A propos du Syndicat national des entreprises de sécurité

Le Syndicat national des entreprises de sécurité privée (SNES) réunit plus de 200 entreprises adhérentes, qui emploient près de 25 000 salariés. Il est la première organisation patronale en termes d'entreprises syndiquées et la deuxième en termes de salariés employés par elles.

A propos de la Fédération des entreprises de propreté

La Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés, est la principale organisation patronale représentative, elle rassemble plus de 2300 entreprises (TPE, PME, grandes entreprises) employant 70% des effectifs du secteur. Neuf chambres régionales accompagnent les entreprises sur tout le territoire.

A propos du Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et aéroportuaire

Le Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et aéroportuaire (SESA) est la seule organisation professionnelle à représenter ce segment d'activité. Les entreprises qui le composent réunissent 90% du chiffre d'affaires et des salariés de ce secteur.